

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Valentin PAILLARD, Joelle DEZALY, Gisèle PASQUET, Alexandra COIFFARD (arrivée à 18h24) Danièle CHAUSSADE (Pouvoir à Jean-François Loge/ arrivée à 18h 26),

Absents : : Anna GAILLARD (Pouvoir à Mme ORLIANGE Geneviève), Isabelle MICHELON-NATTERO (Pouvoir à Monsieur PAILLARD valentin) Joel PETIT (Pouvoir à Madame PASQUET Gisèle)

Secrétaire de séance : Paul BELLENGER

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- 1. Réunion du conseil municipal du 24/07/2024**
 - Approbation du procès-verbal
- 2. Budget-Finances**
 - Décisions modificatives / Budget Principal-Fonctionnement
 - Admission en non-valeur
- 3. Tarifs de la commune**
- 4. Bon d'achat pour nos aînés (Le lierre)**
- 5. Ressources Humaines**
 - Création d'un emploi d'adjoint administratif
- 6. Modification des statuts de Haute Corrèze communauté**
- 7. Renouvellement de la convention SATESE**
- 8. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**
- 9. Demande d'acquisition d'un terrain au Champ de la Croix**
- 10. Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h11 en précisant qu'elle est enregistrée.

Le secrétaire de séance est Monsieur Paul BELLENGER.

Il fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

Il indique avoir reçu un rappel du Syndicat de la Diège concernant la mise en conformité de l'éclairage public – le projet crépuscule, Il demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	4	10	10	10	0	0

1. REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/07/2024

- Approbation du procès-verbal

Madame Dezaly Joëlle souhaite que soit mentionné en plus de la nomenclature (numéro des comptes) les intitulés et rappelle que le huis clos ne dispense pas de faire figurer les débats. Madame Orliange répond que le compte rendu s'est fait de manière respectueuse.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le procès-verbal du 24 juillet 2024**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	4	10	10	10	0	0

2. BUDGET- FINANCES

- Décisions modificatives

Monsieur le maire indique aux conseils municipaux qu'il y a lieu de modifier le budget principal, section fonctionnement.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, FPIC, mis en place en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités

et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il s'opère par prélèvement sur les avances de fiscalité directe.

La commune y contribue chaque année.

Le chapitre 014, Dépenses de fonctionnement, doit être créé avec l'ouverture de crédit aux comptes 739 118 et 739 221 afin de respecter ces prélèvements.

Par ces décisions modificatives, il s'agit donc de modifier le budget principal en créant et créditant le chapitre 014 en dépenses de fonctionnement comme suit.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Diminution (chapitre 11)		Augmentation (chapitre 14)	
Comptes		Comptes	
60611 (Eau et Assainissement)	-1 200 €	739118	+1 000 €
60612 (Energie-Electricité)	-3 000 €	739221	+4 700 €
6068 (Autres matières et fournitures)	-1 000 €		
6161 (Multirisques)	-500 €		
TOTAL	5 700 €	TOTAL	5 700 €

Madame Orliange Geneviève rappelle que les décisions modificatives permettent d'ajuster les crédits qui n'auraient pas été prévus initialement au budget primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil municipal qui doit les approuver par délibération. Il s'agit, par cette décision aujourd'hui, de créditer le chapitre 014 afin de régler le FPIC.

Madame Dezaly Joëlle demande la signification des différents comptes (60611.....6161)

18 h 21 Madame Orliange Geneviève quitte la salle du conseil pour aller chercher le guide de l'imputation budgétaire jusqu'à 18h23.

Madame Orliange Geneviève précise que l'argent récupéré sur des lignes budgétaires du budget principal sont impactés sur nos factures d'eau et assainissement, sur l'électricité et l'énergie et ainsi que les assurances.

Madame Dezaly Joëlle s'interroge sur l'économie faite sur les assurances.

Madame Orliange Geneviève précise qu'un travail de renégociation des contrats a été effectué.
Arrivée de Madame Alexandra Coiffard 18h24

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative du budget principal

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	4	11	11	11	0	0

- Admission en non-valeur

Arrivée de Madame Danièle Chaussade 18h25

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année, la comptabilité publique fait une proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Cette proposition ne vise pas à atteindre la dette du redevable, qui n'est d'ailleurs pas informé de cet apurement administratif.

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recettes portées sur les états enregistrés sous le numéro de liste 6577410112 pour un montant de 258.46 € sur le Budget Principal et des pièces enregistrés sous le numéro 6249170012 pour un montant total de 3677.71 € sur le Budget de l'Eau, en raison des motifs énoncés : Poursuites sans effet restent à recouvrer, inférieures au seuil de poursuite...

Monsieur le maire précise que les sommes importantes sont aussi dû à des fuites d'eau et/ou de la mauvaise foi de certaines personnes pourtant averties par le technicien de la commune.

Madame Dezaly Joëlle demande si ces gens ont reçu des rappels concernant ces dettes.

Madame Orliange Geneviève rappelle que les admissions en non-valeur sont demandées quand le trésor public qui a effectué tous les recours possibles parfois depuis plusieurs années. Madame Dezaly Joëlle signale que sur 2024, des personnes de Sornac qui ont eu la visite d'un huissier concernant des factures d'eau sans avoir eu de rappel. Madame Orliange s'étonne de l'apprendre au conseil municipal et elle précise qu'elle se renseignera et donnera un retour au prochain conseil. Elle pense que ce ne sont pas les dettes d'eau qui ont généré ce passage d'huissier.

Le Maire conseille que les personnes qui sont en difficulté se rapprochent de la mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les admissions en non-valeur de la liste 6577410112 pour un montant de 258.46 € sur le Budget Principal et des pièces enregistrés sous le numéro 6249170012 pour un montant total de 3677.71 € sur le Budget de l'Eau

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

3. TARIFS DE LA COMMUNE

Camping et gîtes

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la révision des tarifs des gîtes communaux et camping et de se prononcer également sur les périodes d'ouverture du camping municipal.

Les tarifs actuels camping : 7 euros par personne par nuitée et 35 euros la semaine. La taxe de séjour par adulte et par nuitée est à 0,20 centime d'euro. Cette dernière est fixée par l'office de tourisme.

Les garages morts haute saison sont de 4,20 euros. Les garages morts hors saison à 2,60 euros ; le prix d'une machine à laver 3 euros.

Gratuité pour les enfants de moins de 11 ans.

Aujourd'hui, le camping est ouvert de mi-mars, mi-novembre.

Madame Orliange précise que les demandes d'occuper le camping jusqu'à Noël sont importantes : Du personnel des établissements de Sornac, des touristes logent maintenant en camping-car.

Monsieur le Maire propose que le camping soit ouvert de mi-mars jusqu'à après les vacances des fêtes de Noël .

Madame Dezaly Joëlle pose la question de la consommation d'énergie en plein hiver et celle du personnel. La consommation est facturée en « forfait » identique toute l'année.

Madame Coiffard Alexandra propose que soit évalué la consommation d'énergie. Madame Orliange Geneviève propose qu'un relevé de compteur soit fait de décembre à janvier.

Madame Dezaly Joëlle pose la question du coût en personnel qui doit faire le ménage.

Monsieur le Maire précise que ces locaux sont occupés toute l'année par les associations et autres et cela ne change pas l'organisation de travail des agents pour cette partie du camping. Il rappelle également que l'espace de loisirs fonctionne bien et utilise les toilettes ainsi que les promeneurs.

Le maire propose de voter le maintien des tarifs et d'augmenter les horaires d'ouverture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le maintien des tarifs du camping et d'augmenter ces horaires d'ouvertures jusqu'à la fin des vacances de Noël

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

Tarifs Gîtes

Madame Orliange Geneviève propose de passer en tarif unique pour les gîtes. Il s'agit d'abandonner les forfaits basse saison, et haute saison ; Les remises faites sur la haute saison ont augmenté les fréquentations.

Ces dernières permettent de continuer à entretenir nos biens et alimenter nos fonds propres.

Monsieur le maire rappelle que le démontage des pylônes de ligne électrique sur notre commune le premier semestre 2025 et sur les communes voisines de Saint-Setier, Fenier, Chaveroche, Bellechassagne, Saint-Germain va impacter notre budget. Monsieur le maire rajoute qu'il a rencontré l'Entreprise Bouygues chargé du démontage. Elle a d'ailleurs pris contact avec les différents propriétaires concernés.

Pour autant nous n'avons pas de courrier officiel sur la perte financière du montant exact qui serait proche de de 70 000 €. La ligne concernée est celle qui passe au stade.

L'ensemble des tarifs sont lus au conseil municipal avec le document qui leur a été transmis. Madame Orliange Geneviève expose la grille des nouveaux tarifs. : l'harmonisation des prix basse saison et haute saison, les week-ends de 3 jours. Les locations de l'ensembles des gîtes (les 5 et 8 gîtes) ainsi que l'ajout optionnel des forfaits de linges, de lits et de bains sont fort appréciées

Madame Orliange Geneviève précise que le prix a été fixé après analyse des agents en prenant en compte la fréquentation et la modernisation de ces gîtes.

Madame Dezaly Joëlle demande des précisions sur les remises faites sur les prix des gîtes.

Monsieur le Maire rappelle que ces décisions de « promotion » ont été délibérées en conseil municipal soit 10%.

Madame Orliange Geneviève précise que le partenariat avec gîte de France continue. Les personnes ont toujours la possibilité de réserver directement sans passer par ce service

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- Les tarifs des gites comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

		Gîte LES GENTIANES		Gîtes BRUYERES ou MYRTILLES		Gîte Lemoine n° 1		Gîte Lemoine n° 2		Gîte Lemoine n° 3		Gîte Lemoine n° 4		Gîte Lemoine n° 5 PMR	
		2 personnes		5 personnes		4 personnes		4 personnes		2 personnes		5 personnes		2 personnes	
Période		Hors saison	Haute saison	Hors saison	Haute saison	Hors saison	Haute saison	Hors saison	Haute saison	Hors saison	Haute saison	Hors saison	Haute saison	Hors saison	Haute saison
Tarif Semaine (à compter de 5 nuits) 2024		280,00	350,00	350,00	450,00	400,00	490,00	390,00	450,00	280,00	340,00	350,00	400,00	350,00	390,00
PROPOSITION 2025 (tarif unique)		290,00		420,00		390,00		390,00		290,00		390,00		350,00	
FORFAIT AVEC LINGE DE LIT ET DE BAIN		320,00		500,00	520,00	460,00		460,00		320,00		480,00		380,00	
Tarif pour 2 semaines en Haute Saison 2024			620,00		800,00		900,00		850,00		620,00		750,00		720,00
PROPOSITION 2025 TARIF pour 2 semaines		520,00		700,00		700,00		700,00		520,00		680,00		630,00	
FORFAIT AVEC LINGE DE LIT ET DE BAIN		550,00		780,00	800,00	770,00		770,00		550,00		770,00		660,00	
Forfait Week-end (jusqu'à 3 nuits)* VSD Vendredi-Samedi-Dimanche 2024		140,00		170,00		180,00		180,00		140,00		180,00		160,00	
PROPOSITION 2025 Forfait Week-end (3 nuits) VSD		140,00		170,00		180,00		180,00		140,00		180,00		160,00	
FORFAIT AVEC LINGE DE LIT ET DE BAIN		170,00		250,00	270,00	250,00		250,00		170,00		270,00		190,00	
Nuitée (base de calcul pour ajout en semaine) 2024		44,00	80,00	100,00	120,00	80,00	120,00	80,00	120,00	44,00	80,00	100,00	120,00	44,00	80,00
Nuitée (base de calcul pour ajout en semaine)		45,00		100,00		80,00		80,00		45,00		100,00		45,00	
Location des 5 Gîtes Lemoine 2024		1 semaine		Hors saison : 1500,00				Haute saison : 2000,00							
		Forfait Week-end (jusqu'à 3 nuits)* VSD		Hors saison : 800,00											
Proposition 2025: Location des 5 Gîtes Lemoine		1 semaine		1800,00											
		Tarif 3 nuits (hors juillet / Aout)		1000,00											
Location Ensemble des 8 gîtes communaux 2024		1 semaine		Hors saison : 2200,00				Haute saison : 3200,00							
		Forfait Week-end (jusqu'à 3 nuits)* VSD		Hors saison : 1200,00											
Location Ensemble des 8 gîtes communaux		1 semaine		2900,00											
		Tarif 3 nuits (hors juillet / Aout)		1500,00											

Tarifs eau et assainissement.

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs au prochain Conseil municipal. Nous n'avons pas eu d'informations de l'Agence de l'eau et d'Adour-Garonne pour se prononcer.

Madame Pasquet Gisèle demande si les gens ont apprécié de payer en plusieurs fois.

Les avis sont différents. La mensualisation serait pour certains une meilleure solution car beaucoup de factures tombent en même temps. Pour la mensualisation, il manque un logiciel adapté. Compte tenu du projet du transfert de l'eau, cette solution avait été abandonnée. Le Premier ministre a annoncé qu'il souhaitait reporter cette décision. Beaucoup de communes ont décidé de voter ce report.

Madame Orliange Geneviève précise que les augmentations à appliquer sont en lien avec la possibilité d'obtenir le maximum de subventions en cas de travaux.

Monsieur le Maire précise que le schéma directeur de l'eau effectué avec le syndicat de la Diège est encore en cours et que l'obtention de subventions pour l'investissement sera également en rapport avec ce schéma.

Tarif cantine

Monsieur le maire rappelle que le prix du repas à la cantine scolaire a été fixé à 6,82 euros pour les adultes et 2,59 euros pour les enfants : Tarif inchangé depuis le 4 janvier 2021(délibération du 7-12-2020).

Le maire précise que si les tarifs sont fixés par le conseil municipal, ils ne peuvent être supérieurs pour les élèves au coût de revient d'un repas, prix de revient minimum non compris, assurance, chauffage, impôts, eau.

Madame Orliange Geneviève expose les différents tarifs pratiqués dans les commune voisines (Saint-Pardoux, Saint-Rémy, Peyrlevades -Bugeat). Ils varient entre 2.90 et 4 €.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 2 types de charges. Il y a les charges courantes (les salaires, les charges d'électricité, le fonctionnement...) identique à toutes les communes et les charges des « denrées » : les produits, l'alimentation où l'on observe des différences assez importantes entre les communes en fonction de la localité des achats, sur le prix des denrées, sur l'achat de produits bio par exemple. Il faut tenir compte de tous ces critères (achat local ou non, bio, égalim ou non.)

Madame Coiffard Alexandra pose la question de l'augmentation du prix du repas si en théorie le fonctionnement actuel de la cantine est conservé avec le transfert de la cantine à l'EPHAD. Ce changement ne changerait il pas la donne ?

Le maire précise que le projet est actuellement en attente. En effet, il faudrait pour le mettre en place investir sur une chambre froide (environ 11000€ à sa connaissance). Aucune date n'est donc prévue actuellement.

Madame Dezaly Joëlle demande le montant de la refacturation par élève aux autres communes.

Madame Orliange Geneviève informe que la refacturation est d'un peu moins de 900 euros par an/par enfant. Le montant exact pourra lui être communiqué à sa demande.

Monsieur Paillard Valentin précise que même s'il y a refacturation, ce sont les parents qui paient le prix du repas. La refacturation correspond à tout le reste (Frais fourniture pédagogiques, charges, bâtiment ...)

Les communes qui ont des écoles facturent aux communes qui n'ont pas d'école : c'est le principe.

Des conventions doivent être réactualisées voire créées entre les communes pour éviter les conflits et les impayés.

Le maire propose que le repas passe à 2 € 90 par enfant. Ce qui représente, sur l'année, sur le nombre de 144 jours de repas, + 44 € /annuel environ pour les familles.
Pour la commune ça représente à peu près 2 500 € de plus de recettes.

Madame Orliange Geneviève précise qu'il n'y a plus d'impayé de cantine depuis la mise en place du bulletin d'inscription.

Les élus suggèrent de faire passer un flyer dans les bulletins d'inscription par exemple pour informer des personnes aux ressources très faibles qu'en cas de difficulté de paiement de la cantine il existait des aides spécifiques à cela.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- le maintien des tarifs cantine pour les adultes
- le nouveau tarif de la cantine pour les enfants à partir de janvier :

6.82 € pour les adultes

2.90 € pour les enfants

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

Tarif location des salles

Monsieur le Maire propose de balayer les différents tarifs des locations des salles et de délibérer sur le maintien ou non de ceux-ci comme suit :

- LA SALLE POLYVALENTE

PARTICULIERS RESIDANT A SORNAC			
Tarifs jusqu'à 72 heures de location	<u>JUIN A SEPTEMBRE</u>		<u>OCTOBRE A MAI</u>
	FORFAIT ENERGIE PAR 24H (Location supérieure à 24h) *		FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETES (Location supérieure à 24h) *
	Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (Location inférieure à 24h)		Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (Location inférieure à 24h)
	Salle seule	110 €	25 €
Cuisine	40 €		
Vaisselle	70 €		

PARTICULIERS/ASSOCIATIONS EXTERIEURS A SORNAC			
Salle seule	220 €	25 €	35 €
Cuisine	50 €		
Vaisselle	70 €		

ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE EST A SORNAC			
Tarifs jusqu'à 72 heures de location	FORFAIT ENERGIE Quelle que soit la durée de la location		
	Salle seule	Gratuite	30 €
	Cuisine	40 €	
	Vaisselle	30 €	

**Pour les locations des week-ends (prise de la salle le vendredi jusqu'au lundi matin), le forfait énergie/24h complètes s'appliquera deux fois.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- Le maintien des tarifs de la salle polyvalente

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

- FOYER RURAL ET SALLE DES MILLE SOURCES

	<p>CLUB DES MILLE SOURCES</p> <p>à la journée uniquement entre 8h et 23h</p>	<p>FOYER RURAL</p> <p>jusqu'à 72 heures de location</p>
Particuliers	40 €	51 €
Associations	GRATUITE	
Forfait énergie	15 € par location	

Le maire rappelle que le club des mille sources est réservé aux particuliers habitant/résidant sur la commune et aux associations ayant leur siège sur la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- Le maintien des tarifs du foyer rural et de la salle du club des mille sources

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

Tarifs funéraires

Monsieur le Maire demande de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Sortie de Monsieur Paillard Valentin 19h12

En effet, une rencontre doit être programmée avec la directrice des établissements de la Fondation. Des personnes accueillies, des résidents qui n'ont parfois aucune de famille, sont décédées récemment sans avoir de concession ni de souhait d'exhumation par exemple. Nous sommes donc intervenues dans l'urgence des démarches administratives. Il faut savoir qu'au décès de ces personnes la tutelle ne peut plus intervenir. L'état des tombes des personnes qui sont parfois enterrés sans caveau, l'accessibilité également des tombes dans l'ancien cimetière encadrées entre deux rangées de tombes sont également à rediscuter.

Rentrée de Monsieur Paillard Valentin en salle du conseil à 19h14.

Une troisième vague de récupération des « tombes abandonnées » doit être votée au prochain conseil municipal.

Madame Coiffard Alexandra suggère de demander à la Fondation de travailler en amont avec les tuteurs et de préparer avant les contrats obsèques et des achats de concessions.

Madame Dezaly Joelle demande des informations sur la création de l'ossuaire.

Madame Orliange Geneviève précise que ce sujet important sera abordé au prochain conseil.

Cela fait partie des trois ou quatre priorités listées, qu'on l'on a mis en attente pour des raisons budgétaires que vous connaissez tous.

4. BON CADEAU, ACHAT DES AINES

Par délibération du 28 juin 2024, le conseil municipal a voté le mode d'attribution et le choix du colis à offrir à nos aînés, à savoir un chèque cadeau de 35 euros TTC à dépenser chez les commerçants artisans de Sornac pour les aînés de plus de 70 ans ayant pour résidence principale la commune de Sornac.

N'était pas concerné les personnes des centres de la fondation Jacques Chirac et de l'EHPAD. Monsieur le maire propose que soit rediscutée l'obtention de ce bon pour les résidents du Lierre, qui avait, en fait, émis des mécontentements, et une tristesse même.

Monsieur le maire propose que soit désormais les aînés de plus de 70 ans de la commune ayant pour résidence principale la commune de Sornac hors EHPAD hors établissements des Tamaris et hors l'ESAT, qui reçoivent un chèque cadeau d'un montant de 35 euros TTC qui sera dépensé uniquement chez les commerçants et artisans de Sornac ou pour le repas des aînés de fin d'année.

C'est-à-dire que nous réintroduirions les résidents du Lierre dans la liste de nos aînés recevant ce chèque cadeau. Le Lierre.

Madame Pasquet Gisèle pose la question du choix unique des résidents du Lierre

Pourquoi que le lierre ?

Le maire rappelle qu'il y a 3 résidents et que, ces trois résidents participent à toutes les manifestations.

Madame Coiffard Alexandra précise que l'EHPAD, c'est un autre système de cadeau. C'est un spectacle.

Madame Orliange Geneviève rappelle que les commerçants ou artisans fourniront une facture globale du montant total des bons qu'ils devront avoir tamponnés et agrafés à la facture. Il n'y a donc plus besoin de détails des achats.

Les accords ont été pris avec la trésorerie. Les commerçants et artisans déposeront donc les documents en mairie pour être payé.

Les bons seront distribués comme l'année dernière par le maire et les adjoints à partir du marché de Noël et sont valables jusque fin mai.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'approuver que les résidents du Lierre puissent obtenir les bons d'achat :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

Madame Orliange Geneviève précise à la demande de Madame Pasquet Gisèle que le repas des aînés est en cours d'être finalisé. La participation est similaire à l'année dernière.

5. RESSOURCES HUMAINES

Le maire rappelle que la secrétaire de mairie a quitté la collectivité par voie de détachement pour la mairie de Montluçon le 1er novembre 2024. Afin de surseoir à ce départ, l'équipe administrative se réorganise et a besoin de renforcer le service administratif.

Le maire indique qu'il s'agit de créer un poste de 8 heures pour surseoir aux besoins sur l'agence postale dans le cadre de cette nouvelle organisation

C'est une délibération portant sur la création d'un emploi permanent lorsque la quantité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet.

Vanessa de Castro a été formée et surtout est tout à fait apte et accepte de pouvoir collaborer sur le poste de l'agence postale deux après-midis par semaine soit 8h00. C'est une employée qui est polyvalente qui fait partie de nos effectifs et qui a déjà un contrat à mi-temps à la commune. Jérôme Saquet, l'agent à la poste sera présent en mairie deux après-midi par semaine.

Madame Coiffard Alexandra demande des précisions sur l'organisation entre les postes vacants et la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif.

Mme Orliange Geneviève ajoute que le tableau des effectifs n'a pas été fait. Il est en préparation et représentera une cartographie précise des effectifs.

Madame Dezaly Joëlle demande la liste des tâches assignées à Vanessa quand il n'y a personne à la poste. Madame Orliange lui indique qu'elle effectuera du travail administratif pour la mairie comme le fait actuellement Jérôme Saquet et technique (ménage des lieux) dont il y a besoin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la création d'un emploi d'agent administratif de 8h

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	7	0	4

6. MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire demande si les élus ont tous lu ce qui leur a été transmis

Il explique alors que HCC n'a pas la compétence de gestion de l'abattoir aujourd'hui et souhaite se positionner sur cette compétence.

Vu la situation actuelle l'abattoir est vétuste, HCC décide de prendre l'étude en charge dans un premier temps pour la construction d'un nouvel abattoir. Pour la réalisation de ce projet HCC est obligé de faire voter aux communes membres la compétence.

Madame Pasquet Gisèle demande ce qui existe comme abattoir dans les environs. Le maire parle de la Dordogne ou La Chartre et précise que si l'abattoir d'Ussel devait fermer les petits abatteurs seraient mis en difficulté ainsi que les agriculteurs.

Monsieur Paillard Valentin précise que l'avantage de l'abattoir d'Ussel est qu'il est ouvert aux multi espèces.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts de HCC

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SATESE

Monsieur Bellenger Paul sort de la salle du conseil à 19h57 et y rentre à 19h59

Madame Pasquet Gisèle sort de la salle du conseil à 20h00 et y rentre à 20h02

Tous deux sont présents pour le vote.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale de la Corrèze en matière de gestion des systèmes d'assainissement, la commune a signé une convention de partenariat avec le SATESE (le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'Épuration) du département qui arrive à échéance.

Les principaux objectifs de cette convention sont :

- L'amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées et l'optimisation du fonctionnement des installations en fournissant des conseils techniques
- L'accompagnement de la collectivité en l'informant des normes en vigueur
- Optimiser les coûts de fonctionnement
- Former du personnel en organisant des sessions de formation pour sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et techniques liées à l'assainissement.

Monsieur le Maire précise que le SATESE sert pour le lagunage

Madame Dezaly Joelle demande si on s'en sert régulièrement

Madame Orliange Geneviève et Monsieur le Maire se rejoignent pour confirmer qu'il y a des contrôles réguliers des rejets du lagunage dans la Diège et qu'ils s'assurent que tout est conforme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'approuver la signature de la convention SATESE

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

8. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS)

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le RPQS (le rapport sur le prix et la qualité de l'eau) est un document produit par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. C'est un document public dès lors qu'il a été validé par le Conseil Municipal qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager qui peut le consulter à tout moment à la mairie. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le RPQS 2023

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

9. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN AU CHAMP DE LA CROIX

Monsieur le Maire rappelle que l'association Communale de Chasse de Sornac (ACCA) avait sollicité un terrain pour la construction d'un laboratoire de découpe au Champ de la Croix sur les parcelles cadastrées C 1052 et C 1055. L'ACCA ayant abandonnée le projet.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération du 10 avril 2024 sus-énoncée.

Par ailleurs, par courrier du 26 septembre 2024, Monsieur Morel Jean-François demande l'acquisition de ces parcelles pour la construction d'un hangar.

Monsieur le maire propose l'aliénation de la parcelle d'une surface de 931 m² au prix de 2€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver la vente du terrain sis Champ de la Croix d'une surface de 931 m² concernant les parcelles cadastrée section C 1052 et C1055 à Monsieur Morel Jean-François au prix de 1900 € toutes taxes comprises soit environ 2 € le m²**
- **D'autoriser le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour obtenir à la vente de ce terrain sachant que les frais sont à la charge de l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.**

Madame Orliange Geneviève précise que Monsieur Morel ne s'est pas désengagé du premier terrain à ce jour.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

10. POINT RAJOUTE : CREPUSCULE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans le programme de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public (CREPUSCULE) porté par le Syndicat de la Diège. Madame Orliange Geneviève précise que le conseil municipal l'a voté par délibération en date du 28 juin 2023. Aujourd'hui, il s'agit de voter le plan de financement de ce projet qui devait être réalisé fin 2024, début 2025.

Monsieur le Maire précise que ce programme fait l'objet d'un financement particulier et avantageux pour la Commune car il s'inscrit dans le contrat de sobriété énergétique dans l'éclairage public (2023-2025) signé le 09/06/23 entre le Département de la Corrèze et le Syndicat de la Diège.

Montant estimé HT du projet	94 082,75 € € HT
Participation prévisionnelle HT de la Commune, Si celle-ci est versée en une fois	37 633,10 € € HT

Monsieur le Maire précise que la Commune a la possibilité de régler sa participation dans le cadre d'une convention d'avance remboursable avec le Syndicat, lui permettant d'étaler les paiements sur 5 ou 10 ans. Dans ce cas, la participation prévisionnelle de la Commune est pondérée, soit 42 337,24 € € HT

Compte tenu de la situation financière de la commune le maire propose un paiement sur 5 ans.

Madame Dezaly Joëlle demande s'il ne serait pas mieux de faire un emprunt.

Le maire et Madame Orliange Geneviève rajoute qu'il serait préférable de se préserver d'emprunter compte tenu de notre situation financière. Sur 5 ans, cela fait 8000 € par an.

Pour l'année prochaine, les dépenses d'investissement seront la programmation de voirie annulée cette année et ce projet oublié dans le budget 2024 ce qui représente donc 140 000 € en une seule fois. La préconisation est donc d'étaler sur 5 ans.

Monsieur Paillard Valentin indique que la différence avec le paiement content et l'étalement sur 5 ans fait une différence de 4704 € soit 3% environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le projet éclairage public**
- **Décide de verser la participation au Syndicat en plusieurs fois, dans le cadre de l'avance remboursable sur 5 ans.**
- **Décide d'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet ;**
- **Précise que la participation communale sera ajustée sur le montant des travaux réellement réalisés ;**
- **Donne tous pouvoirs au maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune.**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

Questions Diverses :

- Madame Dezaly Joëlle souhaite connaître le détail des dépenses entre deux conseils. Madame Orliange Geneviève remet à Mme Dezaly Joëlle la liste des dépenses effectuées par la commune depuis le dernier conseil, cette liste ne lui convient pas, elle ne souhaite pas cela mais seulement les dépenses des délégations du maire.
- Madame Pasquet Gisèle demande des explications sur les jetons verts (valeur, nombre distribué, qui en a bénéficié...), le vélo du PNR et les travaux à Fronsergues. Madame Orliange Geneviève précise que les dépenses effectuées avec les jetons ont été effectués en accord avec la trésorerie et que l'explication lui a été donnée à plusieurs reprises et même par écrit à l'ensemble des élus.
- Madame Dezaly Joëlle demande le montant de la dépense en encre pour le programme de cet été et la distribution dans les boîtes aux lettres de ce programme. Madame Orliange Geneviève précise que la distribution a coûté 107 € environ mais que le montant exact pour l'encre et le papier n'a pas été calculé.

Par ailleurs, elle précise que ce programme a été redistribué pour promouvoir correctement les activités organisées par les associations sornacoises et autres durant cet été. La population est demandeuse de cette communication. Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il y a eu de bons retours concernant les activités de cet été.

Et que la question est-elle : doit-on cesser de communiquer sur ces sujets avec la population ?

- Madame Coiffard Alexandra demande s'il est envisageable de stocker durant l'hiver les géraniums dans un endroit à l'abri du froid ce qui permettrait d'éviter d'en racheter autant l'année prochaine.

- Madame Orliange Geneviève demande que les dates des commissions se fixent rapidement (Eau, Travaux, Voirie, Fleurissement et social santé)

Clôture 20h48